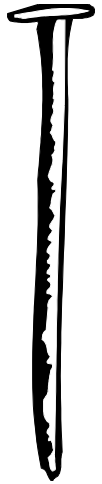


L'automne du clou

ou comment pendant l'automne 2001, dans l'ensemble des régions du Québec, des organisations sont venues dire à répétition au gouvernement qu'il faut reprendre le débat sur la lutte contre la pauvreté autrement et en tenant compte de la proposition de loi du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté



Tout au long de l'année 2000-2001, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a dit au gouvernement à toutes les occasions qui se sont présentées : «Avant de faire quoi que ce soit, commencez par prendre le temps de travailler avec nous pour comprendre le pourquoi et le comment de ce que nous mettons de l'avant. Ensuite vous déciderez ce que vous voulez en faire. Ne faites surtout pas l'erreur de recommencer un processus parallèle. Nous avons fait un bout de chemin. Notre travail est soutenu par un important processus de consultation et de validation. C'est du solide. C'est cohérent avec tout un courant de pensée international. Ça mérite considération.»



Le gouvernement tente de contourner ce que le Collectif met de l'avant

Qu'a fait le gouvernement? Il a lancé en juin 2001 un vaste processus de validation d'orientations gouvernementales de lutte contre la pauvreté conçues en vase clos. Sans avoir même commencé à étudier avec le Collectif le contenu de sa proposition de loi. Et sans mentionner un traître mot de l'option préconisée par le Collectif dans son document de consultation. Ironie suprême, il a intitulé ce document «Ne laisser personne de côté!» Le parfait exemple d'une technocratie exaspérante propre à faire perdre tout confiance dans les institutions politiques. Il a détaillé ce que serait ce processus de... validation. Pas une consultation, une validation, a-t-il bien précisé. Mais sur la méthode, rien. On en saurait plus long à l'automne. L'objectif? Pouvoir annoncer à l'hiver ou au printemps 2002 une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui résulterait de ce processus. Septembre

«Ne laisser personne de côté!» Vraiment?

arrivant, l'information a été livrée au compte-gouttes. Il s'est avéré qu'il y aurait une tournée ministérielle en région, un volet national, un groupe-conseil et des recherches pour ministre seulement. La tournée en région serait prise en charge par les conseils régionaux de développement. Les rencontres nationales viendraient plus tard. Le groupe-conseil ne représenterait personne (il faut dire que de nombreuses personnes et organisations ont refusé d'y participer et de cautionner ainsi un processus qui allait à contre-sens du bon sens). Le gouvernement, pas plus pressé que ça d'étudier la proposition de loi du Collectif avec le Collectif, a tout de même maintenu le principe de telles rencontres,... histoire de pouvoir dire qu'il travaillait avec le Collectif quand on lui demanderait pourquoi il ne mettait pas sa proposition au débat! Bref...



Le réseau du Collectif en prévient les régions

Qu'a fait le réseau du Collectif? C'est ici que ça devient intéressant. Le réseau du Collectif est allé présenter son travail dans les milieux régionaux qui se préparaient à la visite ministérielle... et il y a trouvé des alliés, jusque parmi les conseils régionaux de développement chargés de préparer ces visites... de validation. Il faut dire que ce réseau avait déjà de solides appuis dans les diverses régions, compte tenu justement de tout le travail de consultation et de validation effectué par le Collectif depuis 1998 pour construire sa proposition de loi.



Les régions remettent le travail du Collectif à l'ordre du jour...

Et peu à peu, les régions se sont mises à dire à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et au ministre responsable quand il a daigné participer aux rencontres, que les orientations gouvernementales ne faisaient que réchauffer ce que le gouvernement faisait déjà et qu'il faudrait aller beaucoup plus loin si on voulait vraiment être efficace. Elles se sont mises à questionner le fait de tout miser sur la création de la richesse et sur l'emploi comme le veut la pensée néolibérale ambiante. Elles se sont mises à dire qu'il faudrait agir sur les causes et que les causes, il ne fallait pas les chercher dans les déficiences présumées des personnes pauvres, mais bien dans le système économique et politique qui est programmé pour produire des gagnants et des perdants, des écarts croissants entre riches et pauvres, du contrôle social débilisant au bas de l'échelle pendant que le haut de l'échelle réclame et obtient ses déréglementations. Elles se sont mises à mentionner qu'il faudrait agir à la fois sur l'emploi, la fiscalité, les services publics, la façon de vivre en société. Elles ont dit oui au développement social et au développement local et régional, à une vraie décentralisation, mais pas aux dépens d'un État qui doit remplir sa mission de gouvernance au nom de toutes et tous. Elles ont ramené l'enjeu de l'égalité en droits et l'obligation qu'il faut se faire de la réaliser en se donnant une stratégie globale encadrée par une loi. Elles ont insisté pour que les personnes en situation de pauvreté soient partie prenante du processus et dans les quelques cas où une rencontre publique a été possible, comme à Montréal, ou en Gaspésie, elles ont fait entendre des témoignages de personnes aux prises avec la pauvreté.

Elles ont sorti toutes les lettres d'appui obtenues dans leur région au travail du Collectif et à sa proposition de loi et elles ont remis cette proposition de loi à l'ordre du jour, même si tout avait été fait pour que l'ordre du jour n'en parle pas. Elles ont déposé la proposition de loi, le manifeste, les outils d'analyse du Collectif à la ministre.

«Ne laisser personne de côté!» Vraiment?

Les Conseils régionaux de développement ont fait écho à leur tour à ce travail.

- Suite aux diverses représentations de la région, le CRD du Saguenay-Lac St-Jean a fait de l'adoption d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté sur la base du travail du Collectif sa première recommandation.
- Dans d'autres régions, la Gaspésie par exemple, le CRD a tout simplement consigné des interventions du milieu, qui est revenu plusieurs fois à la charge dans son analyse du document gouvernemental pour marteler la nécessité d'une loi sur la base du travail du Collectif.
- Les CRD déjà appuieurs du Collectif (Laurentides, Abitibi-Témiscamingue et Mauricie) ont redit leur appui.
- D'autres (Québec, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laval) ont annoncé leur intérêt pour une telle loi ou pour étudier la proposition de loi du Collectif.
- D'autres ont fait état de l'importance accordée à cette proposition dans leur milieu (Côte Nord, Montérégie).
- D'autres encore ont choisi de voter explicitement leur appui à cette occasion (Outaouais, Lanaudière, Estrie). Le CRD de l'Estrie a même décidé d'ajouter un cinquième axe aux quatre axes de validation, sur lesquels il était mandaté par le gouvernement, envoyant la proposition de loi du Collectif à tout ses commettants pour connaître leur avis sur la question. Stupeur, la ministre a annulé la rencontre, la dernière prévue au programme, sous prétexte que le CRD avait dévié de son mandat. Un geste révélateur que les médias ont bien traduit : «La ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Nicole Léger, est-elle "tannée" d'entendre parler de pauvreté? Ou alors est-elle partisane des seules séances de consultation bidon où elle ne risque pas de croiser des gens qui vivent la pauvreté d'un peu trop près?» pouvait-on lire à la une de la *Tribune*, le lendemain de cet acte manqué?



La position du Collectif s'en trouve renforcée

Alors que la stratégie gouvernementale visait vraisemblablement à l'étouffer, la position du Collectif ressort renforcée de cette opération gouvernementale douteuse.

«Pour nous, il est évident que cette consultation nous donne un plus car nous avons trouvé un allié qui est le CRDAT et que nous allons pouvoir travailler ensemble», écrit Céline Turcotte, du groupe relayeur du Collectif à Rouyn, dans un message du 14 novembre 2001 au Collectif. De même le groupe relayeur de Laval a développé des alliances avec les organisations syndicales, alors qu'à Québec, sans être pour autant concertées, les diverses interventions ont démontré beaucoup de cohérence.



Le gouvernement se met beaucoup de monde à dos

Par ailleurs, le gouvernement a réussi à se mettre à dos beaucoup de monde, du monde en passant qui devrait logiquement être au cœur d'une action efficace de lutte contre la pauvreté. Du monde qui a vu que les services des communications du gouvernement repassaient à chaque fois pratiquement le même communiqué, peu importe la teneur de la rencontre, voire même sa contestation.

Parce que tout ça s'est passé aussi dans la dénonciation. À l'intérieur, en défendant chèrement un droit de parole non acquis. Et à l'extérieur. Dans l'Outaouais par exemple, où des organisations ont loué une salle à côté de celle où se passait la rencontre. Dans le

«Ne laisser personne de côté!» Vraiment?

Bas St-Laurent, où le parcours conduisant à la salle de réunion a été parsemé de caricatures et de phrases-choc sur la pauvreté. À Montréal, où les gens à l'intérieur ont rejoint en grande majorité les manifestantEs qui s'étaient massés à l'extérieur.

À Laval et à Québec, sans se consulter, les deux régions ont ajouté à leurs interventions et à leurs communiqués un symbole qui en dit long : un clou, comme dans «tannéEs de toujours planter le même clou».



Et la suite?

Depuis le ministre responsable a entrepris quant à lui une tournée des organisations nationales. Le même message lui est répété sous divers tons : en le rencontrant ou en ne le rencontrant pas, par lettre, au téléphone. Les télécopieurs livrent régulièrement des manifestes en rappel aux ministres concernés, de même qu'au premier ministre.

Manifestement le processus gouvernemental conduit à l'impasse. Le Collectif tient à en avertir le gouvernement et les membres de l'Assemblée nationale. Il y aurait moyen de faire autrement.

Pendant que le gouvernement fait la sourde oreille, manifestement les idées font du chemin.

Manifestement, les temps sont paradoxaux.

Le gouvernement est en train de donner raison à cette terrible phrase de Maria de los Angeles Yannuzzi : «Invalidier le droit de parole, avec lequel l'homme s'institue comme sujet politique, représente la condition nécessaire pour maintenir l'exclusion sociale, dérivée de la distribution inéquitable de la richesse sociale».

Le mouvement citoyen qui s'est activé tout l'automne un peu partout au Québec rappelle davantage cette affirmation de Hannah Arendt : «Nous ne sommes pas nés égaux; nous nous convertissons en égaux comme membres d'un groupe dans la force de notre décision pour nous garantir des droits mutuellement égaux». Pour ce mouvement qui se tisse chaque jour davantage, l'option est claire : jeter les bases d'une société sans pauvreté, plus solidaire et plus égalitaire.

La suite face à ces deux façons d'agir et d'aborder la participation citoyenne dans la société québécoise?

Manifestement il ressort de la tournée ministérielle de l'automne 2001 un message clair : c'est mal parti, il faut reprendre ça autrement en parlant de la proposition de loi du Collectif. Les extraits que nous publions avec ce résumé devraient suffire pour se rendre à l'évidence. Alors est-ce qu'on en parle maintenant? Ou va-t-il falloir que le Collectif et son réseau s'en occupent eux-mêmes?

Un réseau solide et de plus en plus important affirme au gouvernement : «N'essayez pas, ça ne se fera pas sans nous». Alors est-ce que ça suffit maintenant? Ou va-t-il falloir continuer longtemps à le démontrer? Là est la question. Et chaque voix a un poids dans la balance.



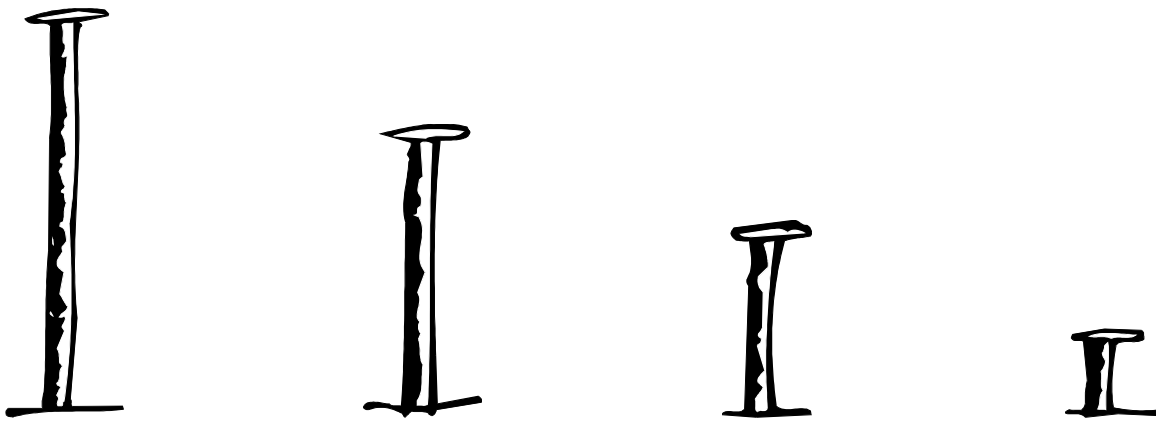
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : pauvrete@clic.net

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca



« Ne laisser personne de côté! » Vraiment ?

**Extraits soulignant le problème de contenu et de méthode dans
le processus de validation des orientations gouvernementales de
lutte contre la pauvreté**

01-Bas-St-Laurent 3 novembre 2001 (p.2) / 02-Saguenay-Lac-St-Jean 26 octobre 2001 (p.3)
03- Région de la Capitale-Nationale 20 novembre 2001 (p.5) / 04- Mauricie 25 octobre 2001 (p. 6)
05- Estrie Annulée par la ministre - 27 novembre 2001 (p.6)
06- Montréal 26 novembre 2001 (p. 9) / 07- Outaouais 8 novembre 2001 (p. 11)
08- Abitibi-Témiscamingue 9 novembre 2001 (p. 13) / 09- Côte-Nord 22 novembre 2001 (p. 13)
10- Nord du Québec Rencontre encore à déterminer (p.14)
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 23 novembre 2001 (p. 14)
12- Chaudière-Appalaches 14 novembre 2001 (p. 16) / 13- Laval 18 novembre 2001 (p. 18)
14- Lanaudière 2 novembre 2001 (p. 19) / 15- Laurentides 23 octobre 2001 (p. 20)
16- Montérégie 13 novembre 2001 (p. 20) / 17- Centre-du-Québec 1er novembre 2001 (p. 22)

01-Bas-St-Laurent

3 novembre 2001

[Regroupement contre l'appauvrissement dans le Bas-St-Laurent (RCABSL), Coalition contre l'appauvrissement dans le KRTB et de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent]. Consultation sur la stratégie de lutte à la pauvreté. Position du Regroupement contre l'appauvrissement dans le Bas-St-Laurent (RCABSL), de la Coalition contre l'appauvrissement dans le KRTB et de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent. Présentée à la rencontre régionale du CRCD. Samedi le 3 nov. 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Concernant la stratégie de lutte à la pauvreté du gouvernement, elle nous laisse entrevoir un début de reconnaissance de sa part, de l'existence de la pauvreté, et ce, ne l'oublions pas, à la suite du vaste mouvement de sensibilisation et conscientisation réalisé par la société civile.» p.1

Mais

«Nous désirons d'abord vous faire savoir que nous déplorons le caractère restreint de la consultation gouvernementale. Nous croyons que pour un enjeu de société aussi important que la lutte à la pauvreté, il est primordiale d'ouvrir le débat à l'ensemble de la population, en faisant une place importante aux personnes qui vivent la pauvreté au quotidien.» p. 1

«Selon nous, le grand problème du document «Ne laisser personne de côté» n'est pas tant ce qui contient mais plutôt ce qu'il lui manque.» p. 2

«Valoriser le travail en ignorant la réalité des travailleurs et travailleuses à faible revenu, c'est METTRE DE CÔTÉ une partie des multiples visages de la pauvreté au Québec.» p. 2

«[...]les mesures d'aide prévues pour les personnes appauvries dans la stratégie, nous apparaissent condescendantes et surtout inaptes à éliminer la pauvreté à sa source [...]» p. 2

«S'il y a des enfants qui ont faim, c'est qu'il y a des parents appauvris.» p. 2

«Face à la consultation actuelle, ce qui nous met particulièrement en colère c'est de constater que le travail acharné d'une partie de la population de notre milieu et de façon particulière des personnes vivant la pauvreté a été, justement, «mis de côté», et de façon cavalière, par le gouvernement du Québec.» p. 3

Sur ce que propose le Collectif

«Nous estimons à environ 200 le nombre de personnes [de la région] qui ont pu donner leur opinion sur la première version du projet de loi. De ce nombre, plusieurs étaient en situation de pauvreté.» p. 3

«Au printemps 2000, quatre sessions parlementaires populaires ont été organisées dans le Bas-St-Laurent, soit à Rivière-du-Loup, Saint-Hubert, Rimouski et Amqui. Plus de 500 personnes ont participé à ces rencontres publiques. Elles ont pu s'exprimer, proposer des modifications...» p. 3

«Les trois principes de la «Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté»; ils nous tiennent profondément à cœur.» p. 3

«Selon nous, la «Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté» présente une vision globale de la problématique de la pauvreté et propose des solutions efficaces dans l'immédiat.» p. 4

«Dans le Bas-St-Laurent, ce sont 14 500 personnes et 179 organisations sociales, syndicales, municipales et économiques qui ont réclamé formellement que le gouvernement tienne compte de la volonté citoyenne de doter le Québec d'une loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 4

«Nous demandons donc aux membres du CRCD de reconnaître le travail effectué par des gens du Bas-Saint-Laurent et de rappeler au gouvernement que, s'il veut «Ne laisser personne de côté» il doit tenir compte du travail effectué par des milliers de citoyenNEs du Bas-St-Laurent et du Québec à travers la «Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 5

«Et nous croyons que la pensée qui doit nous accompagner à travers nos actions vers une société plus juste et plus équitable doit faire une large place à une philosophie basée sur l'enrichissement collectif et à l'apport de toute personne à son milieu, plutôt que de considérer le soutien aux personnes appauvries comme une charge, qui s'exprime souvent dans la lutte aux pauvres plutôt que dans la lutte à la pauvreté.» p. 5

02-Saguenay-Lac-St-Jean

26 octobre 2001

Conseil régional de concertation et de développement Saguenay-Lac-St-Jean

(CRCD). *Avis régional sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, présenté par M. Roch Laroche, membre de la Commission sur le développement social à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Mme Nicole Léger. Alma, 26 octobre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«À notre avis, une validation ne permet pas une véritable expression démocratique des citoyens car elle les confine tous au plus à valider ou à invalider ce qui est déjà construit sans qu'ils y aient contribué. En outre, le gouvernement du Québec a organisé un calendrier de rencontres très serré qui laisse au CRCD SLSJ entre trois et quatre semaines pour rejoindre les organisations intéressées par la problématique de la pauvreté et recueillir leurs commentaires. La Commission sur le développement social s'interroge grandement sur validité et le sérieux de la démarche gouvernementale car il lui apparaît que les délais impartis au présent processus sont nettement insuffisants. Toutefois, la Commission sur le développement social, par souci de rencontrer le premier objectif du mandat du CRCD SLSJ, et afin de respecter la mobilisation régionale existante, a voulu mettre en parallèle le contenu du document «Ne laisser personne de côté» avec la démarche du «Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté» pour en faire une analyse comparative. À notre avis, le document gouvernemental se restreint à une approche épidémiologique de la lutte à la pauvreté en intervenant sur les effets visibles plutôt que sur les causes profondes. Nous considérons également que les orientations gouvernementales se limitent à un cadre de référence où la création d'emplois et la création de la richesse sont vues comme une panacée. Qui plus est, le document gouvernemental reste muet sur le mode de partage de la richesse, bien qu'il fasse partie de ses orientations. Fondamentalement, une initiative comme celle du document «Ne laisser personne de côté» reste insuffisante car elle ne propose pas de stratégies qui s'attaquent véritablement aux causes de la pauvreté.» p. 6-7

«Recommandation 1

CONSIDÉRANT l'orientation du gouvernement du Québec qui tient à faire valider les orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté élaborées dans le document Ne laisser personne de côté;

CONSIDÉRANT que les délais impartis au présent

Sur ce que propose le Collectif

«Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le projet du Collectif a reçu l'appui de 20 000 signataires et 210 organisations. Parmi celles-ci, notons les quatre MRC, quatre CLSC, une majorité de syndicats, les villes de Chicoutimi et Jonquière et de nombreuses autres municipalités.» p.4

«Premièrement, elle estime que le large travail de trois ans par le «Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté», et l'adhésion massive qui en est résultée, au Saguenay-Lac-St-Jean et ailleurs au Québec, ne peut être ignoré dans l'actuelle démarche gouvernementale.» p. 7

Voir la teneur de la recommandation 1 qui figure plus loin dans la colonne de gauche.

«Parlant du principe que la pauvreté est un problème de société, les politiques doivent être axées sur les causes de la pauvreté, en adoptant une approche systémique et à long terme. C'est ce qu'a compris le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et le gouvernement devrait s'en inspirer fortement dans l'élaboration de la stratégie nationale de lutte à la pauvreté.» p. 12

processus sont nettement insuffisants;

CONSIDÉRANT les différences fondamentales entre le *Projet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* et le document *Ne laisser personne de côté* lequel se restreint à une approche épidémiologique de la lutte à la pauvreté en intervenant sur les effets visibles plutôt que sur les causes profondes;

CONSIDÉRANT que les orientations gouvernementales se limitent à un cadre de référence, où la création d'emplois et la création de la richesse sont la panacée, mais qui reste muet quant au mode de partage de la richesse;

CONSIDÉRANT les cibles d'interventions en développement social et tout particulièrement la cible no 1 qui se lit comme suit : Reconnaître la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale comme des problématiques majeures pour notre région, en identifier les causes et encourager des approches préventives et des solutions novatrices afin de répondre de manière durable aux problématiques reconnues;

CONSIDÉRANT le large travail de mobilisation citoyenne et de consultation ouverte et publique réalisé sur une période de trois ans par le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* lequel a permis la production du document *Une loi pour un Québec sans pauvreté*;

CONSIDÉRANT l'appui de 210 organisations et 20 000 signataires du Saguenay-Lac-Saint-Jean à une loi sur l'élimination de la pauvreté;

Conséquemment, il est proposé

Que les orientations contenues dans le *document Ne laisser personne de côté* soient fortement modifiées;

Que les travaux du gouvernement dans la lutte à la pauvreté s'attaquent aux causes de la pauvreté et encouragent des approches préventives et des solutions novatrices afin de répondre de manière durable au problème de la pauvreté;

Que la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté soit à la base de l'élaboration de la stratégie gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté;...» p. 8

«Le document «Ne laisser personne de côté», dans son cadre actuel, ne s'attaque pas aux causes profondes de la pauvreté mais préconise plutôt des stratégies orientées vers les individus et des mesures d'aide ponctuelles, une approche à l'opposée de celle préconisée par le projet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 12

«La Commission sur le développement social aimerait rappeler au gouvernement que la pauvreté n'est pas une fatalité mais la conséquence des choix politiques et sociaux, et des mécanismes qui règlent l'organisation économique et sociale.» p.12

03- Région de la Capitale-Nationale

20 novembre 2001

Conseil régional de concertation et de développement de la région de la Capitale-Nationale (CRCD). *Document de consultation. Commentaires du comité de suivi du développement social de la région de la Capitale-Nationale sur les orientations gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté. Rencontre régionale de consultation le 20 novembre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Les orientations proposées par le gouvernement du Québec sont davantage des énoncés de principe dont on ne connaît pas la vision qui les inspire. La formulation permet des interprétations qui peuvent être largement et même divergentes.» p. 3

«Le document gouvernementale identifie des clientèles-cibles. Pourquoi cibler certaines et pas les autres? Sur quelles bases ce choix a-t-il été fait? À titre d'exemple, pourquoi des actions visent-elles les enfants plutôt que les familles? Certaines actions ne pourraient-elles pas plutôt déresponsabiliser les parents? Par ailleurs, les membres du comité de suivi du développement social sont sensibles au risque de stigmatisation de certaines clientèles.» p. 4

Sur ce que propose le Collectif

«Le plan d'action en développement social appuie l'idée d'un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 6

«Le comité régional de suivi du développement social partage l'essentiel de l'analyse du collectif sur l'élimination de la pauvreté au regard des orientations du gouvernement québécois.» p. 6

[Collectif régional de Québec pour une loi sur l'élimination de la pauvreté]. *Prise de parole au CRCDQ. 20 novembre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Notre prise de parole ne se fait pas dans la joie. Nous sommes déchiréEs et un peu tannéEs de cogner sur le même clou.

DéchiréEs parce que nous croyons à l'importance d'un dialogue dans la construction d'un monde plus juste où tout le monde a une véritable place. Mais ce n'est pas ce qui se passe actuellement. On entend des autres régions que notre discours ne fait pas écho dans celui du gouvernement. Vous ne retenez pas vraiment ce que nos porte-parole vous disent, madame Léger (M. Rochon). [...] Le processus de validation que le gouvernement a mis en place est anti-démocratique, parce qu'il n'est pas public.» p. 1

«La démarche du gouvernement est totalement irrespectueuse du sérieux travail citoyen qui a été fait depuis 1998 par le Collectif. Vous repartez à zéro, dans un processus flou et non-démocratique, alors que la logique aurait été de faire de la place à un débat public sur la question d'une loi-cadre. En plus, le gouvernement nous

Sur ce que propose le Collectif

«La consultation, on l'a déjà faite!!» p. 1

«... nous voulons que l'Assemblée nationale du Québec engage la société québécoise et tous ses membres à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté.

Pour ce faire, nous voulons un programme permanent d'action visant l'élimination de la pauvreté, qui abordera la question de façon globale. Nous voulons que ce programme soit encadré par une loi fondée sur les droits, sur la base du préambule de même que des objets, principes et objectifs mis de l'avant par le Collectif dans sa proposition de loi. Cette proposition de loi a été élaborée après un solide travail citoyen dans de larges secteurs de la société. Elle a impliqué des personnes en situation de pauvreté. Nous sommes solidaires de ce travail. Nous voulons qu'il serve de point de départ au travail du gouvernement et des parlementaires québécois pour en venir à une vraie loi. [...] nous réclamons l'application immédiate des principes et des mesures urgentes préconisées dans cette proposition de

demande de valider des orientations et perspectives qui n'ont rien de nouveau à nous dire que ce qu'il a toujours fait en matière de lutte à la pauvreté et qui n'ont rien à voir avec notre proposition. [...] Le gouvernement veut contourner le travail du Collectif en adoptant une stratégie qui ne s'attaque pas aux véritables causes de la pauvreté et qui ne pose pas les vraies questions...» p. 1-2

loi.» p. 2-3.

04- Mauricie

25 octobre 2001

«La Mauricie donne son avis sur la stratégie de lutte contre la pauvreté», *Le tour d'y voir*, 333, 26 octobre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Aux niveau des réactions face aux orientations gouvernementales, mentionnons que la région dit souscrire aux orientations mais que le document «Ne laisser personne de côté!» ne va pas assez loin. Il a été fait mention et ce, à plusieurs reprises, de la déception de ne voir, dans le document, aucune pistes amenées par le Collectif sur une loi pour l'élimination de la pauvreté et les revendications de la Marche mondiale des femmes.» p.1

Sur ce que propose le Collectif

Voir ci-contre.

05- Estrie

27 novembre 2001

**Annulée
par la
ministre**

CRD - Estrie. *La ministre Nicole Léger décommande sa visite en région.* Communiqué de presse, 27 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

...«À quelques jours de l'événement, le cabinet de la ministre refuse de se présenter à Sherbrooke, prétextant que la formule retenue en Estrie, soit celle de donner la parole au milieu, ne correspondait pas à l'attente du cabinet qui aurait souhaité avoir le portrait de la pauvreté en Estrie, sans avoir à rencontrer et à entendre plusieurs intervenants. [...] En déclarant forfait, vendredi dernier, la ministre Léger a non seulement tournée le dos à un événement créé autour d'une démarche constructive qui lui aurait été fort utile pour établir une stratégie nationale, mais elle a aussi tourné le dos à des dizaines de personnes, experts et expertes de l'Estrie en matière de lutte à la pauvreté, qui ont investi une fois de plus, beaucoup d'énergie pour lui partager une réalité et des perspectives d'avenir.» p. 1

Sur ce que propose le Collectif

Fisette, Gilles. « La ministre n'était pas au rendez-vous. La colère gronde chez les militants anti-pauvreté », *La Tribune*, 28 novembre 2001, p. A1.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«La ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Nicole Léger, est-elle «tannée» d'entendre parler de pauvreté?

Ou alors est-elle partisane des seules séances de consultation bidon où elle ne risque pas de croiser des gens qui vivent la pauvreté d'un peu trop près?

Ces questions ont été formulées, hier matin, en conférence de presse, par un groupe de personnes ayant à leur tête le président du Conseil régionale de développement de l'Estrie, Janvier Cliche. [...]

«Je vais tenter de demeurer poli, a prévenu M. Cliche dès le début de la conférence de presse. Il a effectivement pesé ses mots tout au long de la rencontre, tout comme les personnes qui l'entouraient : Line Marcoux, du comité régional pour une Loi sur l'élimination de la pauvreté; Manon Leblanc, représentante de la MRC du Granit; Marie-Denise Morency, représentante de la MRC Memphrémagog; et Chantale Charron, de la Commission de développement social pour la MRC de Sherbrooke.»

La table ronde des OVEP de l'Estrie. *Le Père Noël de la TROVEPE réagit à la tournée gouvernementale sur le document «Ne laisser personne de côté!» et à l'absence de la ministre Léger... Lutte à la pauvreté : Manque de courage politique de Mme la ministre ; un cadeau en conséquence.* Communiqué de presse, 27 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«... Le gouvernement aurait-il peur de tenir une véritable consultation? se questionne Philippe Poisson, porte-parole de la TROVEPE.» p. 1

«Le plus grand constat de la TROVEPE concernant le document «Ne laisser personne de côté!» réside dans l'absence de mesures concrètes et permanentes s'attaquant réellement à la pauvreté. Le document souligne de beaux principes mais n'avance pas de mesures concrètes, [...]» p. 2

«Celui-ci enchaîne sur un questionnement à savoir «si cette démarche ne serait pas une façon de banaliser et contourner les nombreuses réflexions menées depuis des années par les milieux populaires» en soulignant notamment la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui travaille depuis 1998 à proposer des pistes d'action importantes pour faire reculer la pauvreté au Québec et si possible la faire disparaître.» p. 1

Comité régional pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. *Stratégie de lutte à la pauvreté du gouvernement: L'Estrie "Laissée de côté".* Communiqué de presse, 27 novembre 2001.)

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Pourquoi ce changement d'attitude? N'est-ce pas parce que Mme la Ministre s'est fait signifier dans maintes régions que nous gardons le cap sur la proposition de loi sur

«Cette proposition va plus loin et plus en profondeur que les orientations proposées par le gouvernement, les quelles répètent en somme ce qui se fait déjà. Cette loi engagerait

l'élimination de la pauvreté? N'est-ce pas parce que nous demandions des solutions plus globales? [...] le gouvernement devra faire sa part et apporter une solution globale à l'appauvrissement et à la pauvreté. Il a déjà entre les mains une solution qui lutte contre l'exclusion, [...] nous parlons ici de la proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté qui lui a été remise en novembre 2000 à l'Assemblée nationale.» p.1

la société québécoise et ses institutions politiques à jeter en dix ans les bases d'un Québec sans pauvreté. [...]

Le Comité régional pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a très bien compris le document gouvernemental, mais en réponse dépose, encore une fois, cette proposition de loi à Mme Nicole Léger, Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion...» p. 1

Corriveau, Pascale et Hugues Méthot pour la **Maison Jeunes-Est**. «L'erreur de la ministre Léger», Opinions, *La Tribune*, 11 décembre 2001, p. A8.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Aux dires du cabinet, le CRD-Estrie n'a pas complété ses devoirs. À ce sujet, nous questionnons Mesdames Édith Bédard et Nicole Léger. En effet, comme organisme, nous avons bel et bien reçu du CRD-Estrie une invitation pour participer à cette rencontre et pour nous prononcer sur le document Ne laisser personne de côté. À cet égard, une grille de réflexion nous a été transmise comportant les quatre thèmes détaillés et ciblés par votre gouvernement. En plus, soucieux et respectueux des demandes exprimées par le milieu, le comité organisateur avait même ajouté un cinquième sujet à cette journée, le projet d'loi sur l'élimination à la pauvreté. Alors, les organismes et individus inscrits à cet événement savaient pertinemment sur quoi le gouvernement disait vouloir les entendre et avaient pu se préparer.»

Fisette, Gilles. «Le CRD-Estrie exige que la ministre Nicole Léger soit blâmée par Québec», *La Tribune*, samedi 8 décembre 2001, p. A7.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«La saga Nicole Léger qui a décidé de ne pas se présenter à une rencontre qu'elle avait elle-même sollicitée, il y a quelques jours, à Sherbrooke, a en effet rebondi, jeudi après-midi, lors de la réunion du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Estrie (CRD-Estrie).

Lors de cette réunion, le président du CRD-Estrie, Janvier Cliche, a fait le point sur le dossier. Recevant l'appui unanime des membres du conseil d'administration, il a signalé avoir adressé une lettre au premier ministre dans laquelle il a demandé que la ministre soit blâmée pour avoir fait faux bond à la région. [...] Par ailleurs, M. Cliche a déclaré que "la région ne faisait pas bande à part avec le type de rencontre qu'elle avait préparée. J'ai parlé avec la présidente du CRD de l'Abitibi et, à quelques détails près, ils avaient la même formule que nous. D'autres régions avaient également la même formule. Ce n'est qu'en Estrie que la ministre a refusé la formule", a-t-il lancé. »

06- Montréal

26 novembre 2001

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre. *Consultation régionale sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Organisée par le CRDÎM et le Forum sur le développement social. Position de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. 30 octobre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Dans l'ensemble les orientations et perspectives d'action en matière de lutte à la pauvreté contre la pauvreté proposées par le gouvernement québécois dans le document «Ne laisser personne de côté !» correspondent à plusieurs préoccupations et constats de la Régie régionale de Montréal-Centre.» p. 1

«Les diverses mesures qui ont été mises en place par le gouvernement permettent certes d'atténuer les effets de la pauvreté mais elles ne constituent pas une véritable lutte contre la pauvreté.» p. 1

«L'emploi est présenté «comme le premier moyen par lequel un adulte acquiert son autonomie et participe à la société». Pourtant, nombre de travailleurs et travailleuses, bien qu'en emploi, vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Des études prouvent que le travail en soi n'est pas une panacée pour contrer la pauvreté [...] il faut plutôt mettre l'accent sur des mesures favorisant un travail de qualité et la participation des citoyens et citoyennes à la vie économique et sociale.» p. 2

«Plus qu'une série de mesures ou de projets, la lutte contre la pauvreté doit être un projet de société sous la responsabilité première de l'État. Les différents enjeux identifiés doivent être assortis de plans d'action avec des moyens concrets bien identifiés et des moyens financiers adéquats.» p. 2

Sur ce que propose le Collectif

«Une autre priorité d'action devrait consister à donner une voix politique aux personnes pauvres en mettant en place des mécanismes permanents de concertation tels que suggérés dans le projet de loi du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 4

«Finalement, en cohérence avec la proposition 7 adoptée le 27 avril 2000 par son conseil d'administration, la Régie régionale de Montréal-Centre recommande au gouvernement québécois de se doter d'un programme systématique d'élimination de la pauvreté et de lutte contre l'appauvrissement tel que propose le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Elle propose également que l'Assemblée nationale du Québec engage la société québécoise et tous ses membres à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté d'ici dix ans, tel que proposé par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, en adoptant un projet de loi cadre sur l'élimination de la pauvreté.» p. 5

«Une autre manifestation pour les ministres Rochon et Léger», *Le tour d'y voir*, 355, 27 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Plusieurs groupes populaires et syndicaux ont profité, hier, du passage des ministres Jean Rochon et Nicole Léger à une rencontre organisée par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du gouvernement québécois, pour manifester leur opposition aux visions

Sur ce que propose le Collectif

gouvernementales de lutte contre la pauvreté. [...]

Pour les organisateurs de la manifestation, une réelle volonté de s'attaquer à la pauvreté passe plutôt par l'adoption de plusieurs mesures que l'actuel gouvernement a déjà refusées. «Le gouvernement connaît déjà les revendications des groupes populaires et syndicaux, mais il fait la sourde oreille et ne retient que de vagues orientations vantant ses interventions» a poursuivi Manon Perron, porte-parole du Conseil intersyndical de Montréal. Celle-ci ajoute qu'«une véritable lutte à la pauvreté passe inévitablement par une réforme de la fiscalité qui permette une redistribution équitable de la richesse et par l'augmentation du salaire minimum et des prestations d'aide sociale.»»

Faniel, Jean-Paul [du **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté section Montréal**]. *Déclaration du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté section Montréal*. 26 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«[...] Un an plus tard, à la lecture du document gouvernemental en question «Ne laisser personne de côté» brossant les grandes lignes de cette stratégie nationale de lutte à la pauvreté et au vue même de son processus de validation actuellement en cours, force est de constater que le gouvernement laissent carrément de côté la proposition de ces 215 000 personnes qui vivent la pauvreté ou qui s'en préoccupent. En effet, il n'y est fait en pratique aucunement référence au projet de loi pour l'élimination de la pauvreté, ni même à un aspect ou un autre de son contenu.» p.2

«De plus, votre processus de validation se fait à toute vitesse, sans réel débat ouvert à la population.» p. 3

«Pourquoi une telle surdité chez nos gouvernements qui disent pourtant rechercher des solutions durables à la pauvreté, alors qu'autant de gens et d'organismes lui proposent démocratiquement de discuter de solutions qui méritent toute leur attention?» p. 3

«À l'écoute de notre position, vous comprendrez facilement pourquoi nous estimons ce projet de validation comme un faux-fuyant. C'est pourquoi, avant la fin de cette rencontre, nous serons à l'extérieur de ceux qui manifesteront publiquement notre désaccord avec votre démarche qui a toutes les apparences de vouloir contourner une initiative citoyenne d'une ampleur sans précédent au Québec.» p. 4

Sur ce que propose le Collectif

«Nous pourrions passer la journée à faire état du cumul de problèmes que de telles situations engendrent et des effets dévastateurs qu'elles produisent sur la santé physique et mentale d'une portion importante de notre société. Nous préférons vous parler du courage de ces personnes et de leur détermination à travailler à l'amélioration de leur situation et à celle de leurs pairs dont nous avons été témoins tout au long de l'élaboration du projet de loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté. [...] il soulignait le caractère historique d'un tel mouvement citoyen qui, pour la première fois, dépassait la revendication de besoins particuliers pour s'atteler, dans un long processus de consultation nationale et de rédaction collective qui a duré deux ans et demi, à élaborer une législation visant l'élimination de la pauvreté. [...] p. 1-2

07- Outaouais

8 novembre 2001

Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRD O). *Tournée ministérielle de validation des orientations et des perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté. Rapport du Conseil régional de l'Outaouais sur le portrait de la situation et sur le bilan des interventions régionales en matière de pauvreté et de développement social.* Le 4 décembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Les membres du Conseil d'administration du CRDO sont d'avis que les orientations et les perspectives d'actions proposées dans le document «Ne laisser personne de côté!» reflètent des préoccupations régionales.» p.7

Mais

«Les membres du Conseil d'administration du CRDO constatent que le document reflète avant tout un énoncé de principe plutôt qu'un plan de mesures structurantes.» p. 7

«Le processus entourant la démarche de validation nous indique que la proposition gouvernementale n'a pas obtenu l'adhésion des partenaires en Outaouais.» p. 7

Sur ce que propose le Collectif

«Les membres du conseil d'administration du CRDO invitent le Gouvernement du Québec à poursuivre la démarche amorcée dans la recherche de solutions reliées à l'élimination de la pauvreté, en tenant compte de la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 7

«Les membres du Conseil d'administration du CRDO sont d'avis que les résultats obtenus par les consultations devraient conduire à un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté.» p. 7

Laurin, Renée. «Pauvreté: la stratégie du gouvernement ne passe pas», *Le Droit*, 9 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«La stratégie du gouvernement sur la pauvreté ne passe pas en Outaouais.»

Sur ce que propose le Collectif

««La stratégie du gouvernement ne vise pas à lutter contre la pauvreté, mais plutôt à éviter un débat public sur l'élimination de la pauvreté», a dit hier le porte-parole du collectif régional pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, Bill Clennett.

Selon lui, la stratégie proposée par le gouvernement fait complètement abstraction de la démarche populaire du collectif en faveur d'une loi sur l'élimination de la pauvreté.»

Comité régional de l'Outaouais. *L'Outaouais dit : NON à la stratégie du gouvernement sur la pauvreté, OUI à la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.* Communiqué de presse, le 8 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Le Conseil d'administration du CRDO, le Table de concertation de développement social du CRDO et le Comité régional de l'Outaouais pour une loi sur

Sur ce que propose le Collectif

«...et OUI à la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. P.1

Suite aux interventions du CRO, le CRDO a pris position

l'élimination de la pauvreté (CRO) sont tous d'accord pour dire : NON à la stratégie du gouvernement sur la pauvreté [...]» p. 1

«Selon le CRO: - la stratégie proposée par le gouvernement fait complètement abstraction de la démarche populaire du Collectif en faveur d'une loi sur l'élimination de la pauvreté;

elle n'apporte rien de nouveau en matière de lutte à la pauvreté outre d'un aveu d'impuissance exprimé dans sa volonté de s'en remettre aux communautés locales pour trouver de nouvelles solutions;

la stratégie réelle du gouvernement, ne vise pas à lutter contre la pauvreté mais plutôt à éviter un débat public sur l'élimination de la pauvreté.» p. 1

contre la stratégie gouvernementale et en faveur de la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Lors d'une rencontre tenue le 29 octobre dernier le Conseil d'administration a accepté la recommandation de la Table de développement sociale que le CRDO «rejette le processus proposé par le gouvernement et invite ce dernier, à poursuivre sa démarche dans la recherche de solutions à la pauvreté, en tenant compte de la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Dans cette perspective, la démarche citoyenne de prise en charge et le travail fait par le Collectif et les organismes du milieu serait de toute évidence reconnu. »

Ce message rejoint l'avis du CRO qui revendique un vrai débat public sur l'élimination de la pauvreté à partir de la proposition de loi élaborée par le Collectif national. À cet effet, le CRO présentera à Mme Léger une copie des appuis sur l'idée d'une telle loi provenant de 80 groupes de la région.» p. 2

[Comité régional de l'Outaouais]. *Intervention du Comité régional de l'Outaouais pour une loi sur l'élimination de la pauvreté lors de la visite ministérielle de "validation" du document «Ne laisser personne de côté». 8 novembre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Madame la Ministre: votre démarche n'est pas recevable. Repensez votre approche. Et agissez vite parce que ça presse.» p. 1

«La question de la pauvreté, des écarts grandissants entre les riches et les pauvres, du démantèlement de notre filet de sécurité sociale par votre gouvernement est à ce point important qu'il mérite un large débat public. Le processus de «validation» auquel vous nous conviez aujourd'hui, cette espèce de démarche à huis clos, chronométré, planifié ou contrôlé jusque dans son détail le plus petit, est loin du débat public large que nous demandons et que la question mérite. Ainsi pour le processus.» p. 1

«Dans votre document aucune analyse des causes de la pauvreté ne se retrouve.» p. 2

«[...] malgré son beau titre nous trouvons qu'il met énormément de personnes de côté [...]» p. 3

Sur ce que propose le Collectif

«Vous nous proposez quelque chose qui n'a même pas la décence de tenir compte, de faire référence, à l'immense effort d'éducation populaire entamé sur le plan national par le Collectif pour l'élimination de la pauvreté.» p. 2

08- Abitibi-Témiscamingue

9 novembre 2001

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

À VENIR

09- Côte-Nord

22 novembre 2001

[CRD de la Côte-Nord]. *Résultats de la consultation sur la stratégie de lutte contre la pauvreté région Côte-Nord, présentés à la Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion Madame Nicole Léger.* 22 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Contexte de la consultation régionale. Commentaires. Partout sur la Côte-Nord, les personnes ont exprimé en avoir assez des consultations et des stratégies gouvernementales qui ne sont pas appuyées de moyens de mise en œuvre.» p. 6

Sur ce que propose le Collectif

«Les problématiques les plus importantes.

[...]

Manque d'attention de la part du gouvernement (les gens ne se sentent pas écoutés) en rapport aux nombreuses initiatives qui visent la lutte à la pauvreté. L'exemple le plus souvent cité est celui d'une proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté (1200 organismes et 166 000 personnes adhèrent à cette proposition)» p. 13

«Priorités d'action régionales.

[...]

Tenir compte de la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté pour le développement de solutions» p. 41

10- Nord du Québec

Rencontre encore à déterminer

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

23 novembre 2001

CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté «Ne laisser personne de côté !». Rapport préliminaire avec modifications. Préparé par le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Novembre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«On devrait travailler à réduire l'écart entre les riches et les pauvres plutôt que de créer la richesse pour que cette richesse soit collective. [...] La création d'emploi n'est pas le seul moyen pour créer la richesse ou réduire l'écart entre les riches et les pauvres. L'alphabétisation, la participation sociale, la décentralisation des pouvoirs, constituent également des moyens efficaces...» p. 5-6

Sur ce que propose le Collectif

«D'entrée de jeu, les participants et participantes à cette journée de réflexion portant des orientations en matière de lutte contre la pauvreté, ont manifesté leur adhésion aux trois principes et des 5 objectifs - (Prop: Com. Sect. Communautaire) de la proposition pour une "Loi pour un Québec sans pauvreté" présentée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté à savoir: [...] Il faudra donc que le rapport de la consultation régionale sur la stratégie de lutte contre la pauvreté menée par le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comporte et tienne compte à la fois des consensus qui se dégageront de la réflexion sur les orientations et les perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté et des mesures urgentes contenue dans la proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté à savoir : [...]» p. 3

«Orientation 3. Suite aux discussions/2^e alinéa p.8?

Développer une vision régionale globale et concertée de lutte contre la pauvreté autour des thèmes tels : [...]

Par la collaboration de l'assemblée nationale [...]

2. Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la

pauvreté...» p. 8-9

«Orientation #3 :

Favoriser une prise en charge locale et mobiliser la société civile autour de la lutte contre la pauvreté [...]

Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté - (Prop. : Marie-Thérèse Forest).» p. 12-13

«Orientation # 4 :

Agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle [...]

Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté - (Prop. : Marie-Thérèse Forest).» p. 14-15

«Orientation # 6 :

Améliorer et adapter le filet de sécurité sociale [...]

Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté - (Prop. : Marie-Thérèse Forest).» p. 16-17

«Orientation # 7 :

Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté - (Prop. : Marie-Thérèse Forest) p. 18-19»

Forest, Jean, du groupe **Droits devant**, suivi d'autres personnes. *Interventions des personnes et organisations présentes lors de la rencontre ministérielle du 23 novembre.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Comme vous le savez, notre région comme beaucoup d'autres considère qu'une véritable lutte à la pauvreté doit être engagée à partir de l'adoption d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté. D'ailleurs, si j'ai bien compris, ni vous ni M.Rochon ne l'éliminez comme moyen à prendre. Quant à nous, nous nous appuyons bien sûr sur le travail accompli par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui, à travers tout le Québec, a regroupé autour de son action un très grand nombre de citoyens et citoyennes et d'organismes qui les représentent. [...] je suis convaincu que seul un réel changement des priorités gouvernementales [...]. Et ce changement, il ne peut prendre forme que dans une loi-cadre qui obligera tout le monde, mais vraiment tout le monde, à en faire une vraie priorité nationale. [...] À l'heure où votre gouvernement fait une tournée en vue de mieux savoir comment lutter contre la pauvreté, nous sommes ici pour dire à votre gouvernement : OSEZ CHANGER DE MODE D'EMPLOI en votant une loi-cadre qui va nous atteler collectivement à la tâche 1) d'améliorer en premier lieu les revenus du 1/5 le plus pauvre

2) de placer au cœur de toute cette action et de sa mise en

œuvre les femmes et les hommes qui vivent la pauvreté de même que les associations qui les représentent.» p. 1-2»

Réjeanne

«... N'empêche que souvent je me sens comme une feuille à côté de l'arbre. Mais après la loi, comme toutes les autres, je serai dans l'arbre.»

Marie-Claire

«... Je me sens souvent hélas, vous me comprendrez, comme une feuille à côté de l'arbre. Mais après la loi, comme toutes les autres, je serai dans l'arbre.»

Lisette

«... Alors souvent je me sens moi aussi comme une feuille à côté. Mais après la loi, comme toutes les autres, je serai dans l'arbre.»

12- Chaudière-Appalaches

14 novembre 2001

CRCD Chaudière-Appalaches. *La lutte contre les causes de la pauvreté en Chaudière-Appalaches, Avis régional. Présenté au Ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociales, Monsieur Jean Rochon, et à la Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Madame Nicole Léger pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.* Montmagny, novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

« Développer l'emploi est un outil important, mais ce n'est pas le seul et pas toujours le premier.» p. 15

«Mobiliser la société civile» ne doit pas signifier le désengagement de l'État.» p. 16

«Intervenir non seulement auprès des enfants, mais auprès des familles: c'est là que vivent les enfants!» p.17

Sur ce que propose le Collectif

[Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP)]. *Présentation du Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) dans le cadre de la rencontre ministérielle sur la «Stratégie nationale de lutte à la pauvreté».* 14 novembre 2001 à Lévis.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Mais nous nous interrogeons: la stratégie nationale va-t-elle surtout susciter des actions qui iront dans un sens qui se questionne ainsi: «Allons-nous faire encore plus ce que nous faisons déjà beaucoup, c'est-à-dire travailler à la création de la richesse sans réellement et concrètement encadrer sa redistribution en tenant compte des personnes les plus pauvres?? Car malgré les efforts consacrés à l'approche actuelle, force est de constater que :

Sur ce que propose le Collectif

«... nous pensons que l'État a des choix à faire pour assurer un partage équitable de la richesse dans un Québec en santé économique, sociale et physique. Nous pensons que le gouvernement actuel doit aller plus loin dans sa responsabilité à l'égard du bien commun et de la justice sociale et croyons qu'il est temps d'être audacieux, de promouvoir et de s'engager dans une innovation sociale dans la lutte à la pauvreté en impulsant par une loi les recadrages significatifs qui engagerait toute l'action

la pauvreté ne connaît pas de relâche dans notre société [...] la théorie de l'élimination de la pauvreté par la seule croissance économique et par l'emploi est insuffisante [...] le maintien des personnes en situation de pauvreté prive les personnes de la pleine réalisation de leurs droits économiques et sociaux [...] le filet de sécurité sociale offert par l'État n'assure pas du tout la couverture des besoins essentiels pour tous...» p. 5

gouvernementale et l'ensemble de la société. [...] D'abord nous rappelons que 15 834 personnes de Chaudière-Appalaches font partie des 215 000 personnes ayant signé une pétition et que 86 organismes appuieurs de notre région font partie des 1 600 organismes ayant donné par écrit leur appui au Collectif pour une Loi sur l'Élimination de la Pauvreté. Ces mêmes personnes et organismes de notre région maintiennent toujours leur appui et au Collectif et projet de loi.

Nous faisons ici lecture du MANIFESTE POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ du Collectif pour une Loi sur la Pauvreté, manifeste auquel nous adhérons, revendiquant ainsi une loi sur la base du projet du Collectif et l'application des mesures urgentes contenues dans ce projet de loi.

Nous demandons également à Madame Léger et au gouvernement d'enclencher un débat public sur la question de la pauvreté et de mettre sur pied une commission parlementaire non partisane avec une présidence agréée par les trois partis à l'Assemblée Nationale et d'y soumettre à l'analyse et au débat la perspective d'encadrer un programme permanent dans une loi fondée sur les droits, sur la base de la Proposition mise de l'avant par Le Collectif pour une Loi sur l'Élimination de la pauvreté. p.6»

Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP). *En appui au «Manifeste pour un Québec sans Pauvreté» du Collectif pour une loi sur l'élimination de la Pauvreté.* Communiqué de presse, Lévis, le 14 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

« Les porte-parole du GRAP ont non seulement dû écourter leur présentation, mais ont dû constater une attitude de non-recevoir de la ministre à l'endroit de leur demande de considérer le projet de loi du Collectif pour une loi sur l'Élimination de la Pauvreté.» p.2

Sur ce que propose le Collectif

«Fort de l'appui de 15 834 personnes et de 86 organisations de la région, le GRAP demandait par le fait même à Madame Léger et au gouvernement, en faisant lecture du Manifeste pour une Société sans Pauvreté du Collectif, d'enclencher un débat public sur la question de l'élimination de la pauvreté en mettant sur pied une commission parlementaire non partisane avec une présidence agréée par les trois partis de l'Assemblée Nationale et d'y soumettre à l'analyse et au débat la perspective d'encadrer un programme permanent dans une loi fondée sur les droits sur la base de la Proposition mise de l'avant par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la Pauvreté.» p. 2

«Le GRAP continuera à participer tout au long des semaines et mois qui suivront à participer à la Campagne de Vigilance Citoyenne du Collectif, à solliciter des appuis autour du Manifeste pour un Québec sans Pauvreté et à diffuser le document qu'il soumettait lors de cette rencontre de validation, croyant fermement que dans l'état actuel des choses de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la société québécoise ne peut prétendre à la justice sociale, et à l'épanouissement humain pour tous.» p. 2

13- Laval

18 novembre 2001

Conseil régional de développement de Laval (CRD-Laval). *Rencontre sur le enjeux régionaux en matière de lutte contre la pauvreté.* Laval, le 15 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Conclusion. [...] Position du CRD-Laval en ce qui a trait aux revendications du Collectif pour une Loi sur l'élimination de la pauvreté.

En ce qui a trait aux trois principes de la proposition de Loi du Collectif, le CRD-Laval reconnaît:

Que la lutte contre la pauvreté doit demeurer une priorité de l'action gouvernementale tant qu'on n'est pas dans un Québec sans pauvreté

Que l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche

Que les personnes qui vivent la pauvreté et leurs associations doivent être associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent.

En ce qui a trait aux mesures urgentes de la proposition de Loi du Collectif, le CRD-Laval considère que les mesures sont valables, mais qu'elles doivent s'inscrire dans un débat de société, impliquant tous les acteurs, pour mesurer et dégager les stratégies et les impacts de financement sur l'ensemble de la société.

«Les organismes mécontents!» *Courrier Laval*, 18 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Les organismes s'inquiètent du caractère anti-démocratique de cette consultation qui ne sert, selon eux, qu'à faire valider les priorités du gouvernement.

Les objectifs contenus sont bien ciblés, croient-ils, mais les moyens mis de l'avant se situent dans une vision partielle et interventionniste qui relève davantage d'une prise en charge des personnes par l'État et les institutions.»

«Rappelons que le gouvernement a entrepris la rédaction complète d'un document, alors que la «Loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté» avait déjà reçu l'appui de plus de 215 000 personnes.»

«Les organismes de Laval remettent un clou à la ministre Léger», *Le tour d'y voir*, 16 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Plus d'une centaine de personnes ont manifesté hier, devant le Château Royal à Laval, là où se déroulait la

«Par cette manifestation, les organismes tenaient également à rappeler que le gouvernement a entreprise la rédaction

rencontre régionale dans le cadre de la consultation sur la stratégie de lutte à la pauvreté du gouvernement. Mentionnons que cette manifestation était organisée par la Corporation de développement communautaire de Laval, la Table de concertation de Laval en condition féminine, le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, le Conseil régional de la FTQ et le Syndicat de l'enseignement de Laval.

Les organismes qui ont participé à la manifestation s'inquiètent du caractère anti-démocratique de cette consultation, celle-ci ne servant qu'à faire valider les priorités, en matière de lutte à la pauvreté, auxquelles tout le Québec devra se soumettre.»

complète d'un document alors qu'une initiative citoyenne, «la Loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté», lui avait déjà été déposée. Rappelant que ce projet de loi a déjà reçu l'appui de plus de 215 000 personnes et contient les éléments de base intéressants pour l'avènement d'une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté.»

Corporation de développement communautaire de Laval. *Position de la CDC de Laval. Consultation sur la stratégie de lutte à la pauvreté.* Septembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Dans l'ensemble le document de consultation est à plusieurs points décevant. Le discours central du document présente davantage ce que le gouvernement a déjà fait plutôt que ce qu'il entend faire [...] Outre cet aspect, les objectifs contenus dans le document sont bien ciblés, mais les moyens mis de l'avant se situent dans une vision partielle et interventionnisme qui semble relever davantage d'une prise en charge des personnes par l'État et les institutions. [...] Paradoxalement, le document reste tout de même muet sur la situation des conditions de travail des citoyenNEs. Le document tourne autour de cet aspect laissant de côté les raisons pour lesquelles la pauvreté et l'exclusion existent.» p. 4

Sur ce que propose le Collectif

«De plus, nous tenons à mentionner que le gouvernement a entrepris la rédaction complète d'un document quand une initiative communautaire: la Loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté ayant reçu l'appui de plus de 215 000 personnes, aurait été une base plus intéressante pour l'avènement d'une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté. p.4

«Nous aurions préféré une véritable approche globale centrée sur la prise en charge et le développement de l'autonomie de la personne.» p. 4

«Moyens proposés pour combattre la pauvreté sur le territoire lavallois. [...] Assemblée nationale [...] Adopter une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté; [...]» p. 6

14- Lanaudière

2 novembre 2001

Conseil régional de développement Lanaudière. *Consultation sur les orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté, novembre 2001. Rencontre sur les enjeux régionaux région de Lanaudière. Rapport.* Document de travail, 2 novembre 2001.

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«C'est sur le thème «au-delà des mots, passons à l'action» que la région de Lanaudière s'est fait entendre...» p. 81

Sur ce que propose le Collectif

«Nous avons, dans Lanaudière, travailler autour du projet de loi du collectif sur l'élimination de la pauvreté et obtenu d'importants appuis. D'ailleurs, les membres du comité de travail appuient celui-ci.» p. 82

15- Laurentides

23 octobre 2001

[CRD Laurentides]. *Bilan de la rencontre régionale du 12 octobre 2001 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme document de base pour la rencontre du 23 octobre 2001 avec la ministre Nicole Léger.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Pour l'ensemble des participants et participantes, les orientations et les axes prioritaires proposés par le gouvernement sont davantage un énoncé de principes qu'un plan de mesures concrètes. De ce fait on ne peut ni les rejeter ni les valider. Selon les membres de l'assemblée, les orientations énoncées ne s'actualisent pas dans l'appareil administratif gouvernemental; elles ne reflètent pas suffisamment la volonté politique de rejoindre les préoccupations populaires, volonté qui devrait se traduire par l'élaboration d'une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté. De plus, selon les personnes présentes, le document ne tient pas compte des actions déjà entreprises par la collectivité, notamment par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et la Marche mondiale des femmes; le programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté s'amorce sur de nouvelles bases, dans une démarche de mobilisation de toutes les forces vives, dans tenir compte des efforts mis de l'avant et des résultats obtenus par des mouvements mobilisés et impliqués.» p. 1

«Pour prévenir la pauvreté, le gouvernement propose une intervention précoce auprès des enfants; mais on fait abstraction de leur appartenance à une famille, qui est la base de l'éducation, le point central autour duquel s'articule toute une dynamique de transmission de valeurs.» p. 2

Sur ce que propose le Collectif

«Tous les enjeux ciblés étant importants, ils ne peuvent être priorités. Il importe donc de prioriser des moyens d'action qui auront un impact positif sur un plus grand nombre d'enjeux. En ce sens, il ressort de façon unanime une volonté commune pour l'appui à l'élaboration d'une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté, une volonté d'intégrer les actions régionales et locales dans les démarches déjà entreprises par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et la Marche mondiale des femmes.» p. 3

«Pour les participants et les participantes, l'élaboration d'une loi cadre pour l'élimination de la pauvreté constitue un moyen de lutter solidairement et efficacement contre la pauvreté, par la responsabilisation de tous les acteurs concernés, tant sur le plan national, régional que local.» p. 5

De plus, des démarches en région en support au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et à la Marche mondiale des femmes, les rencontres de consultations pour l'élaboration du plan stratégique régional, la tournée de la Commission permanente sur le développement social ont permis de regrouper et de mobiliser les citoyens et les citoyennes, et des intervenants et des intervenantes autour de problématiques liées à la pauvreté et d'actions à privilégier.» Synthèse des enjeux régionaux, p.6

16- Montérégie

13 novembre 2001

Conseil régional de développement de la Montérégie. *Lutter ensemble contre la pauvreté, Orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté. Consultation régionale. Synthèse des résultats des discussions du 22 octobre 2001. Adoptée par le CA du CRDM le 2 novembre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Principaux constats

Les principaux constats issus des discussions de la journée sont:

Sur ce que propose le Collectif

Voir ci-contre.

1) Les orientations gouvernementales reflètent la vision du développement social telle que décrite dans la planification stratégique que la région adoptait pour les cinq (5) prochaines années [...]

2) Les personnes présentes lors de la consultation ont exprimé leur volonté de s'attaquer aux causes de la pauvreté, d'une part, et signifier clairement que le gouvernement du Québec devait agir comme chef de file et mettre en œuvre une véritable stratégie nationale de lutte contre la pauvreté car elle touche une partie de plus en plus grande de la population, d'autre part.

3) La majorité des participants s'accordent pour dire que le gouvernement, dans ses orientations et sa future stratégie de lutte contre la pauvreté, devrait tenir compte des travaux du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

4) Tous les intervenants s'accordent sur le fait que les priorités régionales se retrouvent directement ou indirectement inscrites dans les orientations proposées.

5) Toutefois, l'adhésion des participants aux orientations proposées est conditionnelle aux éléments suivants:

le document adopte une approche nettement économique à la lutte contre la pauvreté et les participantes et les participants souhaitent y juxtaposer une approche social;

l'ensemble des orientations de la future stratégie nationale devrait s'inscrire dans la perspective d'une vision à long terme et du développement durable.» p. 4

«Attentes envers le gouvernement

A) Pour mieux soutenir les priorités d'action de la région, les actions attendues du gouvernement dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sont:

[...] Tenir compte de la proposition du Collectif pour l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la stratégie nationale qui sera élaborée et mise en œuvre et adopter une Loi cadre qui va dans ce sens;...» p. 7

Coalition des regroupements d'organismes communautaires autonomes de la Montérégie (CROCAM). *Proposition de modification a apporté au document synthèse des résultats des discussions du 22 octobre 2001. Longueuil, 30 octobre 2001.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

Sur ce que propose le Collectif

«Attentes envers le gouvernement. 1. Adoption de la loi cadre pour l'élimination de la pauvreté présentée par le Collectif pour l'élimination de la pauvreté. [...]

17- Centre-du-Québec

1er novembre 2001

Conseil régional de concertation et de développement Centre-du-Québec. *Rapport préliminaire. Consultation régionale sur la future stratégie de lutte contre la pauvreté. Rencontre entre les membres et les partenaires du CRCD du Centre-du-Québec et Nicole Léger, ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le jeudi 1^{er} novembre 2001, Auberge Godefroy, Bécancour.*

Sur «Ne laisser personne de côté!»

«Une consultation: à compléter.

De façon unanime, les différents intervenants et intervenantes du Centre-du-Québec déplorent les courts délais pour mener à bien une consultation aussi vaste et importante.» p. 4

«Le «tout à l'emploi»: à réviser.

[...] En ce sens, la création d'emploi n'est pas la panacée. [...] Pour ces personnes, il est clair qu'une stratégie orientée uniquement vers la création d'emplois ne saurait améliorer leurs conditions de vie précaires.» p.4

«Osons réitérer que l'élimination de la pauvreté ne saurait reposer uniquement sur une stratégie de création d'emplois. Mais il en faut!» p. 6

Enfin, le gouvernement doit être cohérent dans l'ensemble des interventions menées par ses différents ministères. L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sera vaine si le gouvernement, par ses propres politiques et programmes, contribue à l'exclusion et à l'appauvrissement de personnes et de collectivités sur le territoire québécois. Il sera donc important de se doter d'une «lunette anti-pauvreté» pour harmoniser et revoir l'ensemble des actions gouvernementales. p.15»

Sur ce que propose le Collectif

«Un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté: à arrimer.

Lors de la journée régionale d'échange, les principes directeurs du *Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté* ont été abordés. La méconnaissance du contenu détaillé du projet de loi a cependant limité les débats dans notre région. Toutefois, plusieurs personnes ont souligné l'importance du travail de consultation réalisé par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté auprès des personnes vivant des situations de pauvreté.

De plus, le large appui national apporté à ce projet de loi incite la région du Centre-du-Québec, à demander au gouvernement de prendre en considération les travaux effectués par le Collectif. [...] Nous croyons que les démarches de lutte contre la pauvreté, tant celle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale que celle du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, sont, à plusieurs égards, conciliables. Une concertation de ces deux intervenants nous semble nécessaire.» p.5

«Gestes du gouvernement pouvant favoriser la mobilisation de l'ensemble des partenaires du milieu.

[...] Travailler avec le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté afin d'élaborer une stratégie concertée de lutte contre la pauvreté Plus spécifiquement, évaluer sérieusement l'adoption d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté en prenant pour base de discussion le projet de loi proposé par le Collectif.» p. 15

Et maintenant, le gouvernement tiendra-t-il compte de ce que vous venez de lire?



Chose certaine pendant cette tournée, les communiqués de presse ministériels ont été sensiblement les mêmes d'un événement à l'autre, comme si ce que les régions avaient à dire n'avait aucune influence sur ce que le gouvernement choisissait d'en retenir. Vous pouvez en juger par vous-mêmes : voici deux de ces communiqués, à comparer entre eux et avec les extraits cités plus haut.

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté - LA MINISTRE NICOLE LEGER RENCONTRE LES INTERVENANTES ET LES INTERVENANTS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

QUEBEC, le 26 oct. /CNW/ - Dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger, a rencontré aujourd'hui à Alma des représentantes et des représentants engagés dans le développement social et communautaire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Madame Léger a profité de cette rencontre pour écouter les intervenantes et les intervenants de la région et recueillir leurs commentaires sur le document intitulé "Ne laisser personne de côté!" ainsi que les priorités d'action régionales qui ont été déterminées pour lutter efficacement contre la pauvreté. A cette occasion, madame Léger était accompagnée du député de Chicoutimi, monsieur Stéphane Bédard.

"Je suis heureuse de constater que l'avis régional du CRCD du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'appuie sur des réflexions déjà entreprises au cours des dernières années dans le cadre des travaux initiés notamment par le Forum sur le développement social", a indiqué la ministre.

"Je remarque que la Commission de développement social du CRCD Saguenay-Lac-Saint-Jean place la lutte contre la pauvreté parmi ses grandes priorités et nous encouragent à aller encore plus loin dans une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion", a affirmé madame Nicole Léger.

IMPORTANTE MOBILISATION

Dans la foulée des engagements formulés en juin dernier par le gouvernement du Québec, la rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans une large démarche de mobilisation de la société civile entreprise cet automne, notamment à travers des rencontres locales et régionales. Afin de dégager des consensus, madame Léger et monsieur Bédard ont par ailleurs rappelé que "cette démarche doit interpeller l'ensemble de la population incluant des représentantes et des représentants tant du secteur économique que des milieux social et communautaire. Ceci nécessite un élargissement du débat dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin que la lutte contre la pauvreté devienne un véritable enjeu collectif".

Cette mobilisation se concrétise par des échanges avec des représentantes et des représentants d'organismes qui travaillent auprès des personnes démunies et des rencontres dans toutes les régions du Québec afin de

recueillir des propositions et des commentaires sur le document "Ne laisser personne de côté!", sur le portrait de la pauvreté ainsi que sur les priorités d'action définies dans chacune des régions.

"Dans cette démarche de mobilisation, le gouvernement québécois entend jouer activement son rôle et agir sur les leviers les plus significatifs pour contrer la pauvreté. Il a la ferme intention d'assurer la sécurité économique et sociale des Québécoises et des Québécois. Cependant, la lutte contre la pauvreté constitue un défi collectif qui interpelle l'ensemble de la société québécoise", a poursuivi madame Léger.

DES GESTES CONCRETS

Ces actions s'inscrivent dans le prolongement d'un ensemble de gestes concrets posés récemment et au cours des dernières années par le gouvernement du Québec pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Les actions réalisées depuis 1994, comme le nouveau régime d'allocation familiale, les services de garde à 5 \$, le régime de perception des pensions alimentaires, la création du Fonds jeunesse ainsi que l'appui aux entreprises d'économie sociale, illustrent la ferme volonté du gouvernement d'agir sur toutes les dimensions de la pauvreté.

"Déjà, plusieurs gestes ont été faits, et nous sommes conscients de la tâche qu'il reste à accomplir. Nous espérons cependant que les fruits de cette démarche soient le reflet d'un consensus, le reflet d'un partenariat collectif qui nous mènera à une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui tiendra compte des réalités des différentes régions du Québec", ont conclu monsieur Bédard et madame Léger.

-30-



Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté - LA MINISTRE NICOLE LEGER RENCONTRE LES INTERVENANTES ET LES INTERVENANTS DE LA REGION DE L'OUTAOUAIS

QUEBEC, le 8 nov. /CNW/ - Dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger, a rencontré aujourd'hui à Hull près de 150 représentantes et représentants engagés dans le développement économique, social, communautaire et institutionnel de la région de l'Outaouais. Madame Léger a profité de cette rencontre pour écouter les intervenantes et les intervenants de la région et recueillir leurs commentaires sur le document intitulé "Ne laisser personne de côté!" ainsi que les priorités d'action régionales qui ont été déterminées pour lutter efficacement contre la pauvreté. A cette occasion, madame Léger était accompagnée de la Secrétaire d'Etat à la Condition féminine et députée de Terrebonne, madame Jocelyne Caron.

"Je suis heureuse de constater l'ampleur des efforts déployés par le Conseil régional de développement de l'Outaouais et par tous les groupes préoccupés par le sort des personnes démunies qui ont à coeur le développement tant social qu'économique de l'Outaouais. Le travail entrepris dans la région dénote l'esprit de concertation et de mobilisation duquel découlent des priorités et des pistes d'actions régionales", a affirmé la ministre. Madame Léger a également profité de cette rencontre pour réaffirmer sa conviction profonde et celle du gouvernement du Québec à l'égard de l'importance qui doit être accordée à la lutte contre la pauvreté.

DES PROJETS LOCAUX QUI S'APPUIENT SUR LE DYNAMISME DU MILIEU

La ministre Nicole Léger a également rencontré des représentantes et des représentants d'organismes locaux qui lui ont présenté des projets novateurs qui viennent en aide aux personnes en situation de pauvreté dans la

région, soit Sortir du bois, un projet d'insertion du Fonds de Lutte contre la pauvreté, et Ma place au soleil, un projet qui vient en aide aux jeunes mères monoparentales qui désirent terminer leurs études.

"Les organismes que nous avons rencontrés aujourd'hui reflètent bien le dynamisme du milieu et nous permettent de réaliser que les initiatives qui émergent au palier local peuvent servir de pistes de solutions à plus grande échelle dans l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté", a déclaré madame Léger.

IMPORTANTE MOBILISATION

Dans la foulée des engagements formulés en juin dernier par le gouvernement du Québec, la dernière rencontre s'inscrit dans une large démarche de mobilisation de la société civile entreprise cet automne, notamment à travers des rencontres locales et régionales.

Cette mobilisation se concrétise par des échanges avec des représentantes et des représentants d'organismes qui travaillent auprès des personnes démunies et des rencontres dans toutes les régions du Québec afin de recueillir des propositions et des commentaires sur le document "Ne laisser personne de côté!", sur le portrait de la pauvreté ainsi que sur les priorités d'action définies dans chacune des régions.

"Dans cette démarche de mobilisation, le gouvernement québécois entend jouer activement son rôle et agir sur les leviers les plus significatifs pour contrer la pauvreté. Il a la ferme intention d'assurer la sécurité économique et sociale des Québécoises et des Québécois. Cependant, la lutte contre la pauvreté constitue un défi collectif qui interpelle l'ensemble de la société québécoise", a poursuivi madame Léger.

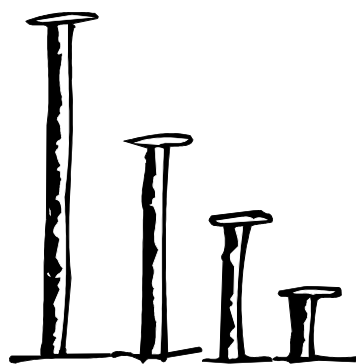
DES GESTES CONCRETS

Ces actions s'inscrivent dans le prolongement d'un ensemble de gestes concrets posés récemment et au cours des dernières années par le gouvernement du Québec pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Les actions réalisées depuis 1994, comme le nouveau régime d'allocation familiale, les services de garde à 5 \$, le régime de perception des pensions alimentaires, la création du Fonds jeunesse ainsi que l'appui aux entreprises d'économie sociale, illustrent la ferme volonté du gouvernement d'agir sur toutes les dimensions de la pauvreté. De plus, les investissements importants consacrés aux divers programmes en habitation, annoncés lors du dernier budget, vont profiter majoritairement aux personnes à revenus modestes.

"Déjà, plusieurs gestes ont été faits, et nous sommes conscients de la tâche qu'il reste à accomplir. Nous espérons cependant que les fruits de cette démarche soient le reflet d'un consensus, le reflet d'un partenariat collectif qui nous mènera à une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui tiendra compte des réalités des différentes régions du Québec ", ont conclu mesdames Nicole Léger et Jocelyne Caron.



«Ne laisser personne de côté!» Vraiment?



... alors à quoi ressemblera la suite



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : pauvrete@clic.net

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca